



MRC de La Matapédia

Service de protection incendie
et d'organisation de secours

30, avenue du Parc
Amqui (Québec) G5J 2L5
Tél : 418-629-6156
Télec.: 418-629-6158

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

ENLÈVEMENT DES CENDRES

Amqui, le 31 janvier 2011. Les pompiers interviennent encore trop souvent lors d'incendies causés par des cendres chaudes provenant d'appareil de chauffage au bois. Cendres laissées à l'intérieur, sorties dans une boîte de carton près d'un bâtiment, placées directement sur la neige près d'un bâtiment ou encore vidées directement dans les poubelles.

Souvenez-vous que :

- Lorsque vous videz vos cendres, vous devez les déposer dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie;
- Entreposez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone qui peut provoquer des maux de cœur, des étourdissements ou même la mort. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à une semaine;
- Même après une semaine, n'en disposez jamais dans une poubelle ou un bac de vidange. Enfouissez-les plutôt dans la neige au bout du terrain pour boucher un trou dans votre terrain ou comme composte le printemps venu.

Pour plus d'information sur le chauffage au bois, la SCHL offre un document sur son site Internet au :
<http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/66068.PDF?fr=1294166510751>

- 30 -

Source : Dave Gagné, pompier-préventionniste, 418 629-6156